

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 28 septembre 2020

Délibération n° 063 /2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
51	49

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

DATE DE LA CONVOCATION
21.09.2020

PRESENTS : ADAM Jean-Pierre, ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOYANCE Jean-Louis, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOÏÉ-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, GRANGE Pierre, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, **LARREY Christophe (suppléant de CARLES Marie-Françoise)**, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MONTIGNY-CAPEZ Carole, MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATACCONI Florian, PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTI Monique, PONS Jean-Marie, PONTTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, TAVERNIER Bernard, THOLLON POMMEROL François,

EXCUSES : BOUSSUGE Sylvie, MOLINIE-PONTTHOREAU Laëtitia

SECRETAIRE DE SEANCE : MERLIN-CHABOT Christine

Désignation des délégués au syndicat du Ciron

Le Président rappelle que Coteaux et Landes de Gascogne est compétente en matière de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. A ce titre la collectivité adhère au syndicat du CIRON pour les 7 communes suivantes : Allons, Antagnac, Pindères, Boussès, Houeillès, Saint Martin de Curton et Sauméjan.

Suite au renouvellement des exécutifs, conformément aux statuts du syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Ciron il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le conseil communautaire à l'unanimité

FIXE comme suit la liste de ses représentants appelés à siéger au syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Ciron :

Titulaires	Suppléants
M. DARROUMAN Michel	M. GLORYS Jean Paul
Mme RIVETTA-BOURRAS Françoise	Mme COLMAGRO Chrystel

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRÉCISE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 30 septembre 2020

Le Président,
Raymond GIRARDI

